



Conseil
Général
des Landes

Henri Emmanuelli

Député, Président du Conseil général

Direction de l'Agriculture
et de l'Espace rural

Réf. : D201201505

Monsieur Bruno LE MAIRE

Ministre

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la
Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du
territoire

Cabinet

78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Le
21 FEV. 2012

Monsieur le Ministre,

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine a fait part du montant des crédits affectés pour 2012 au nettoyage et à la reconstitution des peuplements impactés par la tempête KLAUS et ses conséquences.

Il s'avère que sur les 92 M€ pressentis fin 2011 et nécessaires pour atteindre les objectifs de reconstitution fixés au sein du Comité Régional Tempête, seuls 83 M€ seront disponibles en 2012.

Alors que le Département des Landes s'est engagé au côté de l'Etat, dans le regroupement des petites propriétés pour faciliter la reconstitution de leurs parcelles, et à l'heure de la clause de revoyure du plan BARNIER, il me paraît particulièrement regrettable de réduire les crédits affectés à la reconstitution des dégâts de la tempête KLAUS.

De plus, je vous fais part de mon étonnement devant les atermoiements du Service Santé du Département des Forêts concernant le traitement des piles de bois contre les scolytes.

Les précautions visant à économiser et à rentabiliser l'investissement public en la matière ne sont pas compréhensibles si elles ne permettent pas la mise en œuvre du seul moyen d'action contre les scolytes à notre disposition pour prévenir le développement des populations.

A ce jour, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde et le Conseil Général des Landes ont provisionné les fonds suffisants pour co-financer ce traitement, et je constate qu'aucune décision de votre Ministère n'est encore connue.

Les professionnels nous indiquent que sans un traitement systématique des piles et une mise en œuvre précoce du traitement, ils ne pourront le rendre opérant.

Il ne faudrait pas que l'économie réalisée par une mise en œuvre tardive et sélective du traitement des piles en 2012 ne soit balayée par les dépenses nécessaires à la reconstitution de nouvelles zones dévastées par les scolytes.

.../...

En outre, je vous rappelle qu'en matière phytosanitaire, malgré les prédictions du Département Santé des Forêts, il a été noté l'explosion des dégâts liés aux scolytes en 2010 et on ne peut que déplorer ceux liés aux chenilles processionnaires en 2011 et 2012.

Je vous prie de bien vouloir examiner avec la plus vive attention ces questions et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Bien à vous
Henri EMMANUELLI

Henri EMMANUELLI
Président du Conseil Général

Copie : Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine,
Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine,
Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde,
Monsieur le Président de la Fédération des Industries du Bois d'Aquitaine,
Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest.